

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**



dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

**N° 88/2019**

**OBJET :** Election des représentants au Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL)

L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M<sup>me</sup> Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M<sup>me</sup> Nadine BARRE, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M<sup>me</sup> Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. Serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

**ABSENTS :** Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019 ;

Considérant que les statuts du SMIVAL prévoient que le nombre de délégués de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais au sein du comité syndical est de 6 titulaires et 3 suppléants ;

Considérant que ces délégués peuvent être désignés parmi les membres du conseil communautaire ainsi que parmi les conseillers municipaux des communes membres en application ;

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants et invite les conseillers communautaires à procéder au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats des votes, le conseil communautaire,

**DESIGNE** en tant que représentants de la communauté de communes au SMIVAL les délégués suivants :

**Titulaires :**

Nom	Prénom	Commune
CALMES	Nicolas	Beaumont-sur-Lèze
DESCADEILLAS	Serge	Lagardelle-sur-Lèze
BOYER	Denis	Le Vernet
CAZAJUS	Joël	Lagrâce-Dieu
ROUANE	Jean-Claude	Lagardelle-sur-Lèze
GRANGE	Régis	Gaillac-Toulza

**Suppléants :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BEZIAT	Denis	Venerque
DIDIER	Claude	Miremont
LACAMPAGNE	Patrick	Esperce

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS

